

La collecte des déchets verts est allégée

Si les Bruxellois trient de mieux en mieux leurs déchets organiques, la fréquence des ramassages va passer de toutes les semaines à toutes les deux semaines pour les déchets de jardin.



MICHEL DE MUELENAERE

Les Bruxellois trient de mieux en mieux leurs déchets organiques (déchets verts et déchets alimentaires). Depuis l'introduction de l'obligation de tri, en mai 2023 afin de répondre à une prescription européenne, les tonnages collectés par l'Agence Bruxelles-Propreté sont passés de 17.800 tonnes en 2022 (avant la réforme) à 26.300 tonnes en 2023, et 31.700 tonnes en 2024.

Le 23 mars 2026, Bruxelles-Propreté «ajusterà» cependant la fréquence de ramassage des déchets de jardin, annonce l'organisme public. En clair, d'une fois par semaine, la collecte ne se fera plus qu'une fois tous les quinze jours, pour les sacs verts et les fagots. Le jour de passage est cependant maintenu.

La raison est double. «D'une part, nous constatons qu'une partie conséquente de Bruxellois ne sortent leurs sacsverts qu'une fois tous les 15 jours, voire davantage», explique-t-on à l'Agence. Par ailleurs, les installations de traitement des déchets organiques ont de plus en plus de mal à absorber l'afflux de déchets, en raison de la généralisation du tri et particulièrement, depuis l'introduction, le 1^{er} janvier 2024, de l'obligation de tri des déchets alimentaires en Wallonie et en Flandre.

Déchets verts et alimentaires séparés

Arrivées à quasi-saturation, les installations de traitement qui acceptaient jusqu'alors un mélange de déchets verts et de déchets organiques sont devenues de plus en plus exigeantes sur la qualité du flux. La capitale est directement concernée, pour «réduire l'empreinte carbone des camions-bennes» en utilisant un camion au lieu de deux, Bruxelles-Propreté avait en effet progressivement adopté un système de collecte «mixte» ali-

mentaires/verts au sein des mêmes tournées, la collecte étant suivie d'un tri partiel mais imparfait. Cette organisation est appliquée sur 66 % du territoire depuis juillet 2024.

Ce ne sera plus possible. Des le 23 mars 2026, on reviendra aux collectes séparées. Mais les tournées qui concernent les déchets de jardin ne seront plus organisées qu'une semaine sur deux. Il n'y a pas de changement pour la collecte des déchets organiques alimentaires qui restera assurée une fois par semaine. Les déchets de jardin seront acheminés vers Bruxelles-Compost, filiale de Bruxelles-Propreté, tandis que les déchets alimentaires continueront à être traités dans un centre de biométhanisation spécialisé, à Ypres.

Le jour de collecte restera le même. Si le ménage déposeait habituellement ses sacs verts le mardi sur le trottoir, il continuera à le faire, mais uniquement un mardi sur deux. Dans le même temps, les recyclages accueilleront ceux et celles qui auraient besoin de se débarrasser plus rapidement de leurs déchets. Chez Bruxelles-Propreté, on examine l'hypothèse de renforcer la solidité des sacs verts qui supportent très mal l'humidité.

«Ce changement de fréquence place Bruxelles à un niveau de service conforme à celui des autres grandes villes du pays et correspond aux pratiques et besoins actuellement observés», assure Adel Lassouli, le porte-parole de Bruxelles-Propreté.

Ce changement de fréquence place Bruxelles à un niveau de service conforme à celui des autres grandes villes du pays et correspond aux pratiques et besoins actuellement observés

Adel Lassouli
Porte-parole de Bruxelles-Propreté